

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 05-438-1933 portant promulgation des conventions et arrangements de l'union postale universelle signés à Londres le 28 juin 1929.

n° 05-438-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 mai 1933

Numéro JO
n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro
31 mai 1933

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 17 mars 1933, portant promulgation des conventions et arrangements de l'Union postale universelle signés à Londres le 28 juin 1929, inséré au Journal officiel de la République française des 17, 18 et 19 avril 1933,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 17 mars 1933 susvisé, portant promulgation des conventions et arrangements de l'Union postale universelle signée à Londres le 28 juin 1929. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.